

18.01.2021 – 10:57 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Malgré le télétravail obligatoire pour les autorités, il faut faire avancer la planification et les adjudications

Zurich (ots) -

Depuis le lundi 18 janvier 2021, le télétravail est obligatoire également pour les employés des communes et des cantons. Au printemps 2020, cette situation avait entraîné des retards dans les projets de construction et une baisse des activités de construction dans le secteur public. Dans certaines villes, les activités de construction avaient même chuté de 50 pour cent. Important pilier de l'économie de notre pays, le secteur de la construction a contribué à atténuer la récession. Contrairement au printemps 2020, les réserves de travail des entreprises de construction sont aujourd'hui à un niveau très bas. Afin de ne pas risquer une perte d'emplois dans la construction, les autorités sont sommées d'agir: la planification de projets doit être accélérée, de même que la mise au concours et l'adjudication.

Le confinement du printemps 2020 a eu pour conséquence que de nombreux acteurs clés auprès des maîtres d'ouvrage publics n'étaient quasiment plus joignables à partir de l'introduction du télétravail, notamment dans les cantons et les communes. Certains travaux ne posant pas de problèmes d'un point de vue épidémiologique, comme par exemple les travaux de planification, la mise au concours et l'octroi de permis de construire, avaient été restreints pendant des semaines ou avaient même dû être reportés. Les responsables au sein des départements des travaux publics peuvent éviter que ce scénario ne se répète en accélérant la planification de projets, en simplifiant les processus, en octroyant des mandats et en soutenant la construction pour que les travaux de chantier puissent se poursuivre dans la mesure du possible. Le plan en cinq points, lancé au printemps 2020 par la Société Suisse des Entrepreneurs SSE et Infra Suisse, peut servir de référence. Les cinq points sont plus actuels que jamais.

Ce n'est qu'avec le soutien des autorités que le secteur de la construction pourra jouer son rôle important de pilier de l'économie et d'employeur important, même en période de crise. La Société Suisse des Entrepreneurs et ses sections ont adressé leurs demandes aux autorités compétentes. Une baisse de la conjoncture dans la construction provoquée par les autorités ne doit en aucun cas se reproduire en 2021.

Par le passé, le secteur de la construction a prouvé que les chantiers pouvaient rester ouverts en toute sécurité. La protection des employés et de la société a toujours été assurée.

Pour tout complément d'information:

Communiqué de presse "Plan en cinq points à maîtriser la crise due à la pandémie" du 3 mai 2020:
<https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100847039>

Contact:

Bernhard Salzmann
responsable Politique + Communication de la SSE
Tél.: +41/78/762'45'31
E-Mail: bsalzmann@baumeister.ch

Corine Fiechter
responsable communication pour la Suisse romande de la SSE
Tél.: +41/58/360'77'06
E-Mail: cfiechter@entrepreneur.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100863435> abgerufen werden.